



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'ORC 2021

Date de publication: SHAB 06.05.2022

Numéro de publication: BH00-0000007130

Entité de publication

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel, Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

Sommation suite à des carences dans l'organisation, Heur Fournit S.A.

Organisation concernée:

Heur Fournit S.A.
CHE-103.455.426
rue de la Serre 15
2300 La Chaux-de-Fonds

Remarques juridiques:

L'entité juridique mentionnée présente des carences dans l'organisation impérativement prescrite par la loi. Elle est donc sommée d'y remédier, en vertu de l'art. 939, al. 1, CO, et de requérir l'inscription auprès de l'office du registre du commerce dans le délai indiqué. À défaut, l'office du registre du commerce transmet l'affaire au tribunal, qui prendra les mesures nécessaires, ou à l'autorité de surveillance (art. 939, al. 2 et 3, CO).

Délai : 30 jours

Fin du délai: 06.06.2022

Point de contact:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,
Place des Halles 8,
2000 Neuchâtel

Remarques:

La carence est due au fait que la société n'a plus d'administrateur inscrit et qu'elle n'est plus représentée par une signature pleine et entière en Suisse. Au surplus, elle n'a plus d'organe de révision.

L'émolument dû pour la présente sommation est fixé à CHF 150, les débours à CHF 15.